

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1408

AMENDEMENT

présenté par

Mme Rimbert, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou,
M. Salmon, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	10 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de compétition technologique accrue, l'intelligence artificielle constitue un levier déterminant de supériorité opérationnelle, tant pour la planification et la conduite des opérations que

pour la maintenance prédictive, le traitement du renseignement ou la simulation stratégique. L'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense (AMIAD) joue un rôle central dans la coordination des projets IA au sein du ministère des Armées et dans la synergie entre les armées, la DGA et la recherche civile. Le renforcement proposé permettra d'accélérer le déploiement de capacités IA souveraines, de soutenir les projets d'expérimentation sur le terrain, et de réduire la dépendance aux technologies étrangères dans des domaines critiques tels que l'analyse de données, la robotique ou la guerre cognitive.

Cet amendement propose donc de réduire de 10 000 000 euros, en autorisation et en crédit de paiement, les crédits du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » pour abonder de 10 000 000 millions d'euros, en autorisation d'engagement et en crédit de paiement, les crédits du programme 212 « soutien de la politique de défense », de l'action 67.08 « Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense ».